

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



29 JANVIER 2019

N° 20

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

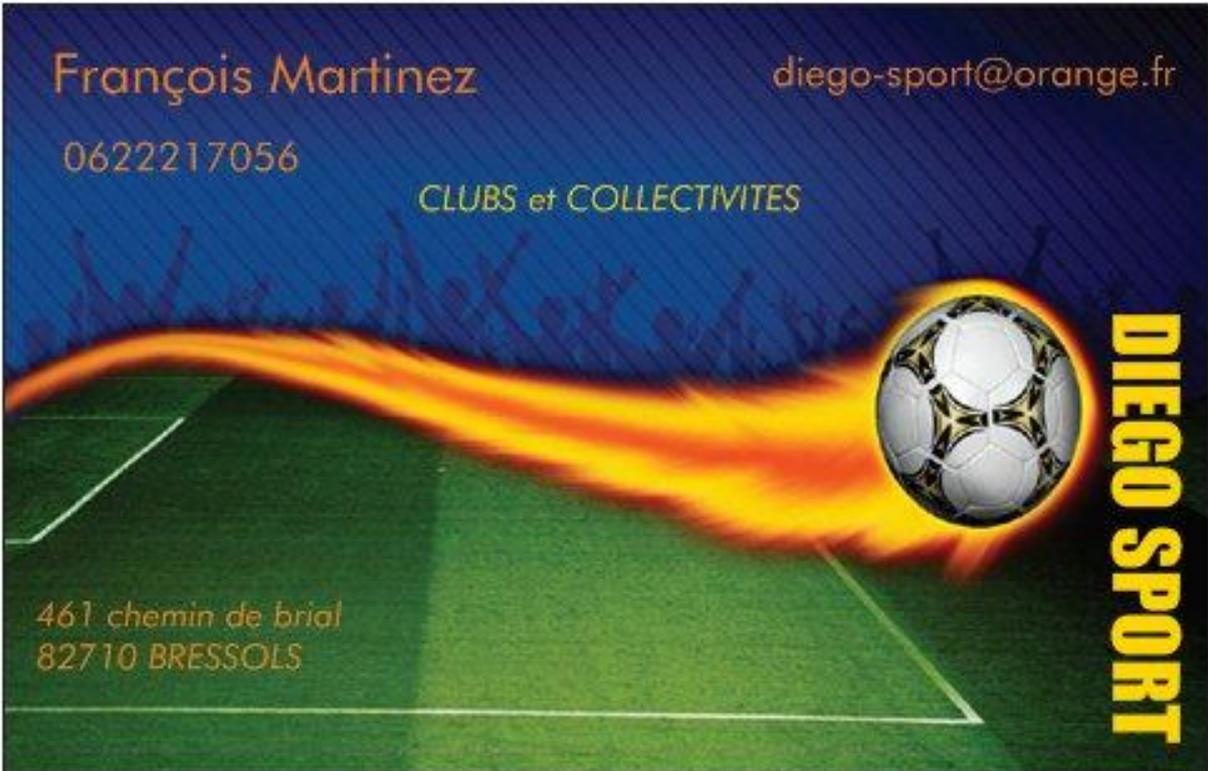
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 4,
- Sportivité semaine 4,
- Litige,
- Sanction,
- Rectificatif résultat,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 et 7,
- « Sportivité arbitres ».



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 28 Janvier 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme annoncé lors de l'Assemblée, les licences se font directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

📌 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

📌 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

⑩ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑪ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux

équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES



**DERNIERE SEMAINE,
JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.**

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS DRT : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 12/02 (3 joueurs),

AS MATRA : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

MISTRAL P.L. : jusqu'au 05/02 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 05/02 (1 joueur) et jusqu'au 12/02 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 29/01 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),

AS DRT : à partir du 29/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASC CNES : jusqu'au 5/02 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 19/02 (4 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 19/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur) et à partir 22/01 (04 joueurs),
NEW TEAM : à partir 15/01 (1 joueur),
FA ROQUES : à partir du 04/12 (1 joueur),
SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur) et à partir du 22/01 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (3 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 12/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : à partir 29/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 4 DU 21/01/19 AU 25/01/19

Division : Excellence – Journée 9 aller

USEMA COLOMIERS	5	-	3	PASPORT	
AJ SAINT EXUPERY	3	-	1	LES FOOT FURIEUX	
SHADOCKS DE SEILH	2	-	1	MECAPROTEC FC	
ASEAT	5	-	2	FC POTO	

Exempt: ATHLETICO TOLOSA B

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller

ALTRAN FOOT	2	-	2	AS ST LOUP CAMMAS	
O. TOULOUSE	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
FA ROQUES	5	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	
ASC CNES		Remis		FONBO FC	

Exempt: MISTRAL P.L.

Division : Honneur – Journée 9 aller

DYNAMO FC	3	-	1	LES VIEIL. CANAILLES	
ASCA		Remis		TOULOUSE SA	
NEW TEAM	4	-	2	AS MATRA	
SB SPORT FC	2	-	9	IO TEAM	

Exempt: FORZA VIOLA FC

Division : Promotion Honneur – Journée 9 aller

CPAM	1	-	5	USA FOOT
ATHLETICO TOLOSA C	3	-	1	O. MECAHERS
US CAF	2	-	5	AGATE FC
TOLOSA FOOT SYS.	2	-	1	SOPRA STERIA FOOT
AS DRT	2	-	0	AC2L

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC POTO, LES VIEILLES CANAILLES et AS MATRA.

SPORTIVITE SEMAINE 4

DEUX sorties temporaires, et **DOUZE** avertissements pour **14** rencontres arbitrées.

LITIGE

Rencontre FC POTO / LES FOOT FURIEUX du 21/12/18 – Excellence – Journée 8 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur SAID OMAR AMIR (inconnu à FC POTO 11), **non qualifié à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à FC POTO**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **LES FOOT FURIEUX** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

SANCTION

Rencontre ALTRAN FOOT / AS ST LOUP CAMMAS du 24/01/19 – Promotion Excellence – Journée 9 aller :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 29/11/2018 (**ART 32 – §B – f**),

CATALA Cédric, licence n°55560963, (AS ST LOUP CAMMAS)

- **Un (1) match de suspension ferme**, à compter du **04/02/2019**.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 3 DU 14/01/2019 AU 18/01/2019

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: Premier Tour

Une erreur s'est glissée dans le bulletin n°19.
Le résultat suivant annule le précédent.

AC2L	4	-	2	LES VIEILLES CANAILLES
------	---	---	---	------------------------

De ce fait, AC2L jouera en cadrage de la coupe de Haute-Garonne, et LES VIEILLES CANAILLES en coupe de Printemps. Il y a donc un changement de jour pour leurs adversaires, LES FOOT FURIEUX et ATHLETICO TOLOSA C.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 04/02/2019 AU 08/02/2019

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

AC2L FOOT FURIEUX Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : Cadrage

LES VIEIL. CANAILLES ATHL. TOLOSA C Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 7 DU 11/02/2019 AU 15/02/2019

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ALTRAN FOOT ATHLETICO TOLOSA A Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 6 DU 04/02/2019 AU 08/02/2019

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

FORZA VIOLA FC	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Je 07/02	20h00
AC2L	FOOT FURIEUX	R. Barran	Ve 08/02	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ASC CNES	Lardenne Synthé	Me 06/02	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	FC POTO	Sordelo Hb	Je 07/02	19h45
ASEAT	PASPORT	Ceat Oran	Ve 08/02	20h30

Coupe de Printemps : Cadrage

US CAF	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 06/02	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ma 05/02	19h45
IO TEAM	O. MECAHERS	Stadium Taton Synthé	Lu 04/02	20h00
MISTRAL P.L.	TOULOUSE SA	La Ramée Synthé	Ve 08/02	19h45
NEW TEAM	ASEAT IBIZA (Foot 7)	Ceat Oran	Ma 05/02	20h30

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller (du 20/12/18)

AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	Saint Loup Cammas	Je 07/02	20h15
-------------------	-------------	-------------------	----------	-------

MATCH AVANCE

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 07/02	20h45
--------------------	---------------------------	-----------------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 7 DU 11/02/2019 AU 15/02/2019

Division : Excellence – Journée 11 retour

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 13/02	20h00
SHADOCKS SEILH	LES FOOT FURIEUX	Seilh Synthé	Ve 15/02	20h45
AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Stadium Taton Synthé	Lu 11/02	20h00
MECAPROTEC FC	PASPORT	Muret Auriol	Lu 11/02	20h00
Exempt. ASEAT				

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

FONBO FC	MISTRAL P.L.	Lardenne Synthé	Me 13/02	19h45
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Avancé au 07/02		
FA ROQUES	AS ST LOUP CAMMAS	Roques	Lu 11/02	20h30
ASC CNES	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 11/02	19h45
Exempt. O. TOULOUSE				

Division : Honneur – Journée 11 retour

DYNAMO FC	FORZA VIOLA FC	La Ramée Synthé	Ve 15/02	19h45
NEW TEAM	TOULOUSE SA	Sordelo St.	Me 13/02	19h45
ASCA	IO TEAM	Beaupuy	Me 13/02	20h15
AS MATRA	LES VIEIL. CANAILLES	R.Barran	Ma 12/02	19h45
Exempt. SB SPORT FC				

Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour

TOLOSA FOOT SYS.	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 13/02	19h45
AC2L	AGATE FC	R.Barran	Ve 15/02	19h45
US AERO FOOT	US CAF	Blagnac Baradels Syn	Me 13/02	20h45
SOPRA STERIA FOOT	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Je 14/02	20h00
O. MECAHERS	CPAM	Sordelo Hb	Je 14/02	19h45

SPORTIVITE ARBITRES



TOLOSA FOOT SYSTEM

VAINQUEURS 2017-2018

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



5 FEVRIER 2019

N° 21

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

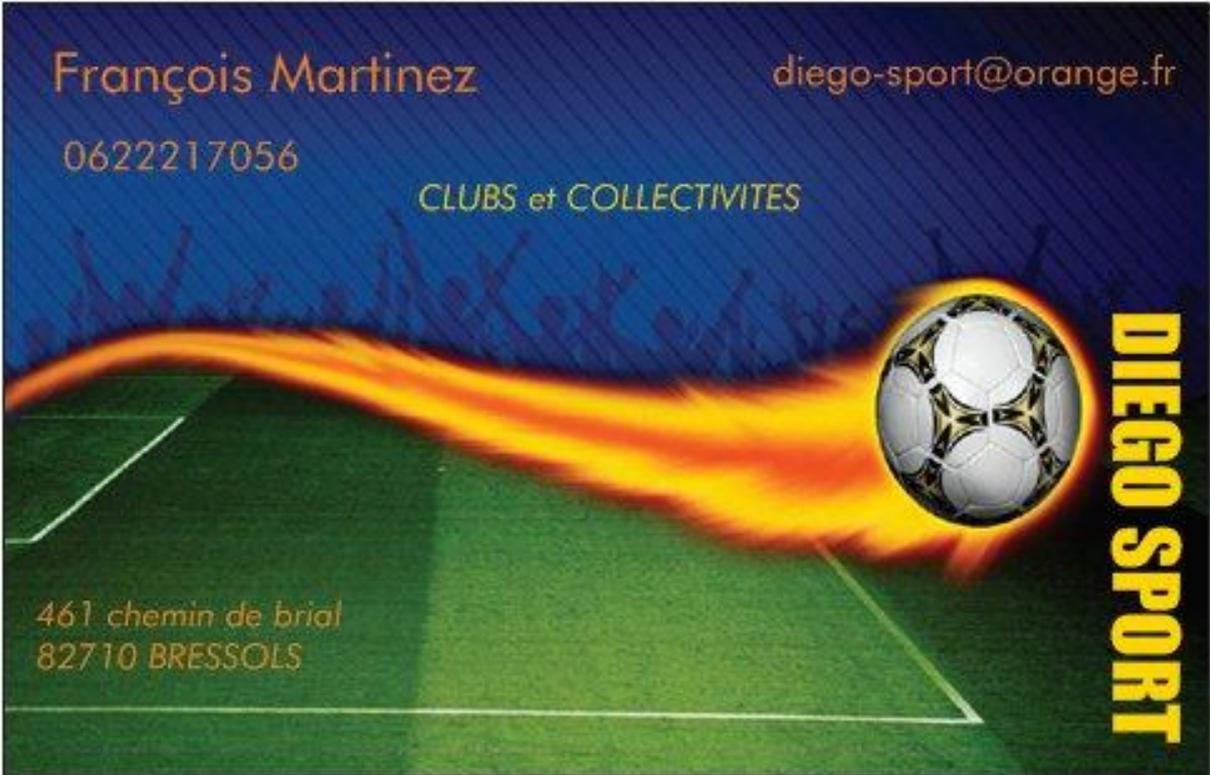
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 5,
- Sportivité semaine 5,
- Rectificatif litige,
- Sanction,
- Rectificatif résultat,
- Trésorerie,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 7 à 9.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 4 Février 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

❹ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le **non-respect de ces dispositions**.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS MATRA : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 19/02 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 19/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 29/01 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),

MISTRAL P.L. : à partir du 05/02 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 05/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS DRT : jusqu'au 26/02 (2 joueurs),

AGATE FC : jusqu'au 19/02 (4 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 05/03 (3 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 19/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

ASC CNES : à partir du 05/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),
FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),
AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),
LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur) et à partir 22/01 (04 joueurs),
FA ROQUES : à partir du 04/12 (1 joueur),
SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur) et à partir du 22/01 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (3 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

NEW TEAM: jusqu'au 19/02 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 5 DU 28/01/19 AU 01/02/19

Division : Excellence – Journée 10 retour

ATHLETICO TOLOSA B		Remis		LES FOOT FURIEUX	
USEMA COLOMIERS		Remis		SHADOCKS DE SEILH	
PASPORT		Remis		FC POTO	
ASEAT		Remis		AJ SAINT EXUPERY	

Exempt: MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour

MISTRAL P.L.		Remis		O. TOULOUSE	
SHAKHTAR TOLOSA		Remis		FONBO FC	
ATHLETICO TOLOSA A		Remis		FA ROQUES	
AS ST LOUP CAMMAS		Remis		ASC CNES	

Exempt: ALTRAN FOOT

Division : Honneur – Journée 10 retour

FORZA VIOLA FC	2	-	8	TOULOUSE SA	
DYNAMO FC		Remis		NEW TEAM	
LES VIEIL. CANAILLES		Remis		IO TEAM	
SB SPORT FC		Remis		ASCA	

Exempt: AS MATRA

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour

US AERO FOOT	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
--------------	----------	----------	----------	--------------------	--

US CAF	3	-	2	TOLOSA FOOT SYS.	
AC2L	7	-	1	SOPRA STERIA FOOT	
AGATE FC		Remis		O. MECAHERS	
AS DRT		Remis		CPAM	

Match de Sélection

SELECTION 31	2	-	5	MUNICIPAUX TOULOUSE	
--------------	---	---	---	---------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 5

QUATRE avertissements, et **UNE** exclusion (pour 2 avertissements) pour **4** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre FC POTO / LES FOOT FURIEUX du 21/12/18 – Excellence – Journée 8 aller :

Le joueur SAID OMAR AMIR (FC POTO), étant bien qualifié à la date de la rencontre, l'équipe FC POTO est rétablie dans ses droits.

SANCTION

Rencontre FORZA VIOLA FC / TOULOUSE SA du 31/01/19 – Honneur – Journée 10 retour :

Pour " *GESTE DEPLACE SANS INSULTE* "

– AVERTISSEMENT –, puis

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* "

– SECOND AVERTISSEMENT –

Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la même rencontre (**ART 32 – §B – e**),
TAURINES Jean, licence n°55515252, (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

RECTIFICATIF RÉSULTAT

SEMAINE 4 DU 21/01/2019 AU 25/01/2019

Division: Excellence - Journée 9 aller :

ASEAT	5	-	2	FC POTO
-------	---	---	---	---------

La feuille de match ayant bien été reçue dans les délais, l'équipe **FC POTO** est rétablie dans ses droits.

TRESORERIE

Les équipes suivantes doivent prendre contact de toute urgence avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 06 80 71 03 10) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie « licences ».

- AC2L
- FORZA VIOLA FC
- AGATE FC
- IO TEAM
- LES FOOT FURIEUX
- AS MATRA
- PASPORT
- FC POTO
- SB SPORTS
- TOULOUSE SA
-

LES EQUIPES CI-DESSUS NE SE METTANT PAS A JOUR RAPIDEMENT AVEC LA TRESORERIE VERRONT LEURS RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE A PARTIR DU 18.02.2019.

Le club LES VIEILLES CANAILLES doit régler de toute urgence le problème du rejet des chèques des engagements et des frais d'arbitrage.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 11/02/2019 AU 15/02/2019

Division : Honneur – Journée 11 retour

AS MATRA LES VIEIL. CANAILLES *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour

AC2L AGATE FC *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 7 DU 11/02/2019 AU 15/02/2019

Division : Excellence – Journée 11 retour

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 13/02	20h00
SHADOCKS SEILH	LES FOOT FURIEUX	Seilh Synthé	Ve 15/02	20h45
AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Stadium Taton Synthé	Lu 11/02	20h00
MECAPROTEC FC	PASPORT	Muret Auriol	Lu 11/02	20h00

Exempt. ASEAT

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

FONBO FC	MISTRAL P.L.	Lardenne Synthé	Me 13/02	19h45
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Avancé au 07/02		
FA ROQUES	AS ST LOUP CAMMAS	Roques	Lu 11/02	20h30
ASC CNES	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 11/02	19h45

Exempt. O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 11 retour

DYNAMO FC	FORZA VIOLA FC	La Ramée Synthé	Ve 15/02	19h45
NEW TEAM	TOULOUSE SA	Sordelo St.	Me 13/02	19h45
ASCA	IO TEAM	Beaupuy	Me 13/02	20h15
AS MATRA	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ma 12/02	19h45

Exempt. SB SPORT FC

Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour

TOLOSA FOOT SYS.	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 13/02	19h45
AC2L	AGATE FC	Sordelo St.	Ve 15/02	19h45
US AERO FOOT	US CAF	Blagnac Baradels Syn	Me 13/02	20h45
SOPRA STERIA FOOT	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Je 14/02	20h00
O. MECAHERS	CPAM	Sordelo Hb	Je 14/02	19h45

SEMAINE 8 DU 18/02/2019 AU 22/02/2019

Division : Excellence – Journée 12 retour

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 20/02	20h00
PASPORT	LES FOOT FURIEUX	Struxiano Synthé	Me 20/02	19h45
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 18/02	20h00

Exempt. SHADOCKS SEILH

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

ALTRAN FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Je 21/02	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	M. Cerdan St.	Lu 18/02	19h45
O. TOULOUSE	FA ROQUES	Lardenne Synthé	Me 20/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	SHAKHTAR TOLOSA	Remis		

Exempt: ASC CNES

Division : Honneur – Journée 12 retour

FORZA VIOLA FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 21/02	20h00
DYNAMO FC	ASCA	Sordelo St.	Ve 22/02	19h45
TOULOUSE SA	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ve 22/02	19h45
AS MATRA	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ma 19/02	19h45

Exempt: NEW TEAM

Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour

AGATE FC	US AERO FOOT	Sordelo St.	Je 21/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AC2L	La Ramée Synthé	Lu 18/02	19h45
CPAM	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Synthé	Lu 18/02	20h00
US CAF	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 21/02	19h45
AS DRT	O. MECAHERS	Sordelo Hb	Me 20/02	19h45

Coupe A. Delaune : 1/16ième

AS ST LOUP CAMMAS	VIRY EVENTIS (91)	A définir	Sa 23/02	15h00
CFC/BNF (93)	TOLOSA FT SYSTEM	Paris	Sa 23/02	15h00

SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019
RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 07/02/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 27/02	19h45
--------------------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 08/02/19)

ASEAT	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 01/03	19h45
-------	---------	-----------------	----------	-------

Coupe de Printemps : Cadrage (du 05/02/19)

NEW TEAM	ASEAT IBIZA 7	Stadium Taton Synthé	Je 28/02	20h00
LES VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 27/02	19h45

Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)

US CAF	US AERO FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 25/02	20h00
--------	--------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASC CNES	FONBO FC	R. Barran	Ma 26/02	19h45
----------	----------	-----------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 aller (du 01/02/19)

MISTRAL P.L.	O.TOULOUSE	Sordelo Hb.	Je 28/02	19h45
--------------	------------	-------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 aller (du 28/01/19)

ATHLETICO TOLOSA A FA ROQUES M.Cerdan St Lu 25/02 19h45

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASCA TOULOUSE SA Beaupuy Me 27/02 20h15

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AGATE FC SOPRA STERIA FOOT Sordelo St. Je 28/02 19h45

AS DRT CPAM Sordelo Hb. Me 27/02 19h45

Match de Sélection

SELECTION 31 POMPIERS Lu 25/02 19h45